L'ancien presbytère est devenu un pôle paramédical. Une transformation vitale pour ce village qui accueille désormais un infirmier et un pédicure podologue... et espère l'arrivée d'un médecin et d'un kiné.

Le moment symbolique de la coupure du ruban tricolore en présence (de gauche à droite) d'Anne Leclercq, conseillère régionale ; Thierry Goirand, président du Syndicat du Pays Giennois ; Michel Lechauve, conseiller général-maire de Bonny ; Jean-Pierre Sueur, sénateur ; Alain Bertrand, maire de La Bussière ; Claude De Ganay, Député ; Eric Doligé, sénateur et président du conseil général du Loiret (ciseaux en main) ; et Jean-Noël Cardoux, sénateur, vice-président du conseil général et président de la commission affaires sociales, culturelles et jeunesse.

Nul ne pouvait imaginer plus belle journée d'automne pour un rendez-vous aussi important que l'inauguration de la maison de soins. Et cette matinée restera comme le grand événement de l'année 2012 car il aura fallu bien du temps et une ferme volonté pour arriver à concrétiser ce projet de longue date. « *C'était un engagement de campagne électorale* » a rappelé le maire Alain Bertrand dans son discours, tout en contant les péripéties et rebondissements qui ont émaillé ce dossier. L'élu n'a en effet jamais baissé les bras et a finalement remporté dans sa commune, cette bataille contre la désertification médicale qui menace les zones rurales.

Pour l'aider à supporter le budget de 200 000 € nécessaires à la réhabilitation et la transformation de l'ancien presbytère, le maire aura bénéficié de subventions de trois partenaires : l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le conseil régional qui versera la somme attribuée dès la mise en place du contrat de troisième génération du syndicat du Pays Giennois et le conseil général qui a contribué à hauteur de 40 000 €.

Tous sont d'ailleurs venus samedi matin pour applaudir cette réalisation.

Corps et âme

Le maire Alain Bertrand a raconté à ses hôtes l'histoire de la bâtisse qui abrite désormais la maison de soins : « *Nous rendons à ce bâtiment sa vocation première. En 1689, la famille Du Tillet a construit ce bâtiment pour y abriter deux sœurs de la Charité, l'une avait pour mission l'éducation des jeunes filles, l'autre devait assurer les soins aux malades* ».

Plus tard, cette belle bâtisse située dans la rue du Château, devint le presbytère, et fut notamment la demeure de l'abbé Bernard Arbre, jusqu'à son décès dans un accident de la route en septembre 2004.

Cette propriété communale, jusqu'alors louée par l'évêché, a ensuite fait l'objet de ce projet ambitieux de maison de soins.

Un vrai parcours du combattant

Mais il s'en est pourtant fallu de peu pour que cette maison de soins ne voie jamais le jour. « *Il vous a fallu user de toute votre force de persuasion pour plaider notre dossier et faire accepter la modification des conditions d'obtention de ce type de subvention* » a rappelé le maire en se tournant vers Jean-Noël Cardoux, sénateur, conseiller général et président de la commission des affaires sociales et culturelles et jeunesse qui a largement œuvré à la réussite de ce dossier. (Voir encadré).

À cela s'est ajoutée la difficulté de trouver des professionnels de santé pour ce nouveau pôle. Là, c'est le Bussiérois David Lupette, kiné à Briare, qui a mis la main à la pâte et a su convaincre deux jeunes de venir s'y installer : Sébastien Dupont comme infirmier et Bastien Galéa comme pédicure-podologue. Mais ce fut un véritable parcours du combattant, tant pour l'un que pour l'autre : « *M. Galéa a failli se perdre dans les dédales de l'administration et les démarches ont duré plus de deux mois* » a raconté le maire. Quant à M. Galéa, il a tout d'abord essuyé un refus d'installation par la section régionale et il a fallu appuyer le recours auprès du syndicat national des pédicures podologues d'un courrier des sénateurs MM. Cardoux et Sueur et d'une intervention écrite du ministre de la santé de l'époque Xavier Bertrand. Rien que ça !

Sept villages dans un rayon de 12 km

Cet épisode est maintenant de l'histoire ancienne, mais la maison de soins n'est pas pour autant une « affaire qui roule ». Seulement deux des quatre cabinets sont en effet occupés et le maire désespère de trouver deux autres praticiens. L'idéal serait d'accueillir un kinésithérapeute et un médecin généraliste (ou deux médecins à mi-temps).

Ce n'est pas encore gagné, mais la volonté de la municipalité de développer les services à la personne ne faiblit pas. « *Dans un rayon de 12 km autour de La Bussière, il y a sept villages, soit une clientèle potentielle de 3 000 habitants pour cette maison de soins* » argumente Alain Bertrand. Selon lui, ce pôle paramédical répond de plus aux impératifs de réduction des frais de sécurité sociale, mais aussi aux exigences du Grenelle de l'environnement par une réduction des déplacements et donc de l'émission de CO2, tant pour les professionnels de santé que pour les patients.

Le maire Alain Bertrand a reçu la médaille du conseil général des mains du président Doligé, et a remis la médaille de sa commune à chaque personnalité présente pour la coupure du ruban.

De l'urgence de changer les règles du jeu

Le plus dur dans l'histoire est tout de même de convaincre les praticiens de s'implanter à la campagne. Le président Doligé dans son discours a proposé un début de réponse : « *Le problème est identique dans toutes nos communes. L'État doit prendre des dispositions nationales pour éviter d'aller dans le mur et obliger les jeunes médecins à exercer quelques années dans les territoires qui souffrent de désertification médicale.* ». Le sénateur Jean-Pierre Sueur a applaudi son collègue du Palais du Luxembourg. Comme disait Paul Fort, le prince des poètes : Si tous les gars du monde voulaient s'donner la main...

Chrystel Métais

Déjà 10 maisons

Depuis 2007, le conseil général a déjà subventionné 10 projets de maisons de santé pluridisciplinaires ou maisons de soins dans le Loiret, dont cinq sur notre secteur.

Le premier dossier étudié aura été celui de la mairie de **Nogent-sur-Vernisson** qui a obtenu 19 897 € pour l'achat des anciens locaux de la gendarmerie aménagés en cabinet médical.

Ont suivi **Varennes-Changy** en 2008, **Bonny-sur-Loire** en 2009 et **Bray-en-Val** en 2011 pour des maisons médicales pluridisciplinaires subventionnées à hau-